

Ces patients seront accueillis dans le strict respect de la charte des droits de la personne hospitalisée et dans le respect du code de la déontologie médicale fixée par le Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Une convention a été signée entre le GHPSJ et la société de production de M6, les parties précisant les modalités selon lesquelles le programme serait réalisé dans les locaux du GHPSJ. Il est à noter que le GHPSJ applique les tarifs du secteur 1 pour les patients pris en charge par la Sécurité Sociale française. Dans le cadre de cette convention, l'ensemble des prestations médicales et soignantes sera facturé en secteur 1, hors actes d'esthétique.

Enfin, aucune contrepartie financière n'est perçue par le GHPSJ dans le cadre de cet accord.

Ainsi, afin de lever vos inquiétudes et répondre à vos questions, nous proposons une rencontre au représentant de votre association avec notre équipe médicale du centre de l'obésité.

Si cette proposition vous convient, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter pour organiser ce rendez-vous.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Patrick Lajonchère

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J.P. Lajonchère', written over the printed name.